

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ENSEIGNANTES ET
ENSEIGNANTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
LE MARDI 26 JANVIER 2021
À 16 H 30
RENCONTRE VIRTUELLE ZOOM**

A. **PRÉSENCES:** Une liste peut être remise sur demande

B. **NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Caroline Manseau, appuyée de Sylvie Lafrance et Sophie Duchesne, qu'Éric Villeneuve et Marie-Claude Lauzon agissent à titre de président(e)s d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

C. **NOMINATION AU SÉCRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Caroline Manseau, appuyée de Sylvie Lafrance et Sophie Duchesne, que Geneviève Bourbeau et Maria Origel agissent à titre de secrétaires d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

D. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2016**

IL EST PROPOSÉ par Éric Villeneuve et Marie-Claude Lauzon, appuyés de Sophie Penny et Ahmed Racheq, l'adoption du procès-verbal du 18 janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

E. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Éric Villeneuve et Marie-Claude Lauzon, appuyés de Sophie Penny et Ahmed Racheq, l'adoption des procédures d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

F. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Éric Villeneuve et Marie-Claude Lauzon, appuyés de Sophie Penny et Ahmed Rachek, l'adoption de l'ordre du jour suivant.

1. **Analyse de la conjoncture et demandes intersectorielles et sectorielles** (AGMV-20-21-01 & AGMV-20-21-02)
2. **Mandat de grève**
3. **Comité plénier** (information et questions)
4. **Annonce de propositions** (AGMV-20-21-03 – document projeté)
5. **Délibérante**
6. **Déroulement du vote** (AGMV-20-21-04 – document projeté)

Adoptée à l'unanimité

1. **Analyse de la conjoncture et demandes intersectorielles et sectorielles** (AGMV-20-21-01 & AGMV-20-21-02)

Éric Gingras dresse le portrait de la situation actuelle de la négociation intersectorielle et sectorielle concernant l'éducation. Cela fait un an que nous sommes en négociations. Par rapport aux dernières rondes de négociations, nous sommes dans un processus normal au niveau de la durée de celles-ci.

Au cours des derniers mois, durant la période de la pandémie, certaines demandes ont été modifiées en fonction du contexte. En juillet dernier, avec le retour un peu plus à la normale, le besoin de négocier les conditions de travail a gagné à nouveau en popularité au sein même des enseignants. Ce qui est clair, c'est que les membres désirent convenir d'un contrat de travail meilleur que celui dont on dispose actuellement.

Ce soir, la stratégie présentée est une stratégie nationale, soit celle de la centrale CSQ-FSE dont Champlain fait partie. Aujourd'hui, il sera donc question de laisser la parole aux membres pour s'exprimer sur la grève.

De plus, les stratégies dont il sera question aujourd'hui concernent exclusivement les

sujets relatifs au contrat de travail, à la convention collective. D'autres sujets pourraient faire objet de discussion et de réflexion toutefois, Éric Gingras rappelle qu'elles auront lieu ultérieurement. Concentrons-nous sur notre contrat de travail !

Éric Gingras partage le document qui résume l'état des discussions entre le Gouvernement et les Syndicats. Sur celui-ci, on trouve les demandes syndicales ainsi que les offres proposées par le gouvernement.

Dans ce document, il est question notamment des salaires, des offres et des demandes. On y retrouve les enjeux monétaires en lien avec l'indice du pouvoir d'achat. De plus, en ce qui concerne la retraite, on voit entre autres qu'un comité serait mis sur pied pour travailler sur les différentes demandes pendant les 3 prochaines années sans obligation de résultat. Sinon, on parle plutôt de statu quo. Pour les droits parentaux, les enjeux majeurs demandés par la partie syndicale y sont énumérés, mais il n'y a pas encore de réponse pour les congés de paternité et d'adoption. Puis, on retrouve les différentes demandes relatives à diverses autres primes.

La partie sectorielle est présentée par Caroline Manseau. Le document a été envoyé enseignants inscrits à la rencontre par courriel et celui-ci se retrouve également sur le site Internet du Syndicat. Caroline Manseau fait l'historique des négociations depuis le début. Elle mentionne que le gouvernement n'a pas changé son offre. On constate donc que rien ne bouge et qu'il y a un refus à discuter des priorités qui impliquent des conséquences monétaires. En outre, le Gouvernement et les syndicats ne s'entendent pas sur le montant de base à injecter pour le secteur de l'éducation.

Toutefois, les syndicats aspirent à une entente qui va améliorer les conditions de travail de façon concrète ainsi qu'un rattrapage salarial. Donc, dans la poursuite des discussions, la partie patronale a quand même retiré certaines de ses offres lesquelles représentaient une perte d'avantages pour les enseignants. Donc, il faut considérer cela non pas comme des gains, mais bien comme un maintien de conditions : on revient à ce que nous avons déjà.

Caroline Manseau mentionne que toute la documentation se retrouvera sur le site Internet du Syndicat de Champlain afin d'aller consulter et lire le document plus en détail. En somme, les grands enjeux des demandes syndicales concernent 1- l'allègement de la tâche, 2- la composition de la classe et service aux élèves HDAA, 3- la précarité et entrée dans la profession puis, 4- la rémunération. Dans ce document, ce qui y est inscrit en rouge correspond aux réponses gouvernementales face aux différentes demandes faites par le Syndicat.

Pour conclure, Caroline Manseau mentionne qu'on veut des gains significatifs qui vont changer la tâche et améliorer nos conditions de travail et donc pour y arriver il faut mettre la pression sur le gouvernement, car pour le moment rien ne bouge de leur côté, et ce, malgré les discussions aux tables de négociation.

Malgré les nombreuses discussions, le Gouvernement demeure sur ses positions, lesquelles ne permettent pas d'obtenir des gains significatifs quant à l'amélioration des conditions de travail. Caroline Manseau énonce donc que les enseignants font face à deux options : soit diminuer les attentes et demandes syndicales, soit maintenir nos positions et poursuivre la négociation tout en augmentant l'intensité des pressions.

2. Mandat de grève

Éric Gingras explique le document projeté pour informer les enseignants de la stratégie du mandat de grève. D'abord, cette stratégie est proposée principalement pour faire débloquer la négociation et aspirer à obtenir un résultat satisfaisant. De plus, pour les instances syndicales, avoir en poche l'aval des membres pour 5 jours de grève, ne veut pas dire qu'automatiquement il y aura 5 jours utilisés. Cela leur permet d'avoir plus d'influence pour relancer les discussions aux tables de négociations.

Le mandat de 5 jours de grève n'est qu'un début. Cependant, si jamais tel était l'issu des consultations et que les 5 jours de grève avaient lieu, puis que les enjeux négociés demeuraient toujours insatisfaisants, l'ensemble des enseignants seraient conviés à se prononcer sur d'autres stratégies de pression. Celles-ci pourraient être intensifiées.

Éric Gingras rappelle que se doter d'un mandat de grève est une stratégie nationale et non pas une décision prise par le syndicat de Champlain uniquement. Donc, en 2021, le mandat de 5 jours de grève est la stratégie collective nationale choisie par l'ensemble des organisations. De plus, ce geste collectif donne une fenêtre intéressante pour la mise en place d'autres moyens de pression intéressants découlant de journées de grève.

Quoi qu'il en soit, et en temps en lieu, tous les enseignantes et les enseignants, en votant, détermineront de quelle façon le cours des moyens de pression aura lieu.

3. Comité plénier (information et questions)

Les personnes présentes à l'assemblée générale posent leurs questions et échangent afin de bien clarifier les différentes informations sur les sujets présentés en point 1.

4. Annonce de propositions (AGMV-20-21-03 – document projeté)

Le document projeté montre les quatre propositions sur lesquelles les membres de la section Marie-Victorin devront se prononcer. Lors de la période de vote, les propositions seront votées en bloc.

PROPOSITION 1

Il est proposé par Vanessa Pelletier, appuyée d'Isabelle Audy, d'adopter la proposition 1 recommandée par l'assemblée des personnes déléguées :

Je mandate le Syndicat de Champlain à déclencher une grève légale jusqu'à l'équivalent de cinq (5) jours à exercer en coordination avec la Centrale, au moment jugé opportun, de façon progressive, sur une base rotative et régionale ou sur une base nationale, et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation.

Oui ou non

PROPOSITION 2

Il est proposé par Vanessa Pelletier, appuyée d'Isabelle Audy, d'adopter la proposition 2 recommandée par l'assemblée des personnes déléguées :

Je mandate le Syndicat de Champlain de reconfirmer ledit mandat auprès des membres après l'exercice de l'équivalent de trois (3) jours de grève.

Oui ou non

PROPOSITION 3

Il est proposé par Vanessa Pelletier, appuyée d'Isabelle Audy, d'adopter la proposition 3 recommandée par l'assemblée des personnes déléguées :

Je mandate le Syndicat de Champlain à se rallier au mandat obtenu par la majorité des affiliés CSQ en déclenchant une grève légale jusqu'à l'équivalent de cinq (5) jours à exercer en coordination avec la Centrale, au moment jugé opportun, de façon progressive, sur une base rotative et régionale ou nationale, et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation.

Oui ou non

PROPOSITION 4

Il est proposé par Vanessa Pelletier, appuyée d'Isabelle Audy, d'adopter la proposition 4 recommandée par l'assemblée des personnes déléguées :

Lors des journées de grève, nous voulons que des actions soient réalisées afin de porter notre message.

- Actions de piquetage (devant les établissements, au coin d'une rue passante, devant le CSS, etc.)
- Actions de dérangement (bloquer des routes, des ponts, etc.)
- Actions de perturbation économique (bloquer des entrées de la SAQ, le port de Montréal, etc.)
- Actions de visibilité (utilisation des médias sociaux et d'outils de communication pour passer notre message, panneaux publicitaires, etc.)

- Actions d'entraide (bénévolat, aide communautaire, etc.)
- Je préfère m'abstenir.

Oui ou non

PROPOSITION 5

Il est proposé par Lucie Poirier, appuyé d'Éric Chevalier Alvarez, de faire une campagne publicitaire "choc" en lien avec le respect du 32 heures.

5. Délibérante

Les personnes présentes à l'assemblée ont maintenant la chance d'exprimer leur opinion quant à l'ensemble des propositions qui font l'objet de la rencontre.

6. Déroulement du vote (AGMV-20-21-04 – document projeté)

Le Syndicat de Champlain est allé en appel d'offres pour obtenir les services d'une compagnie qui permettrait de rendre possible le vote électronique. À la suite de cette démarche, les services de la compagnie Dexero ont été retenus. Pour le Syndicat de Champlain, il était important d'avoir un service qui permettrait de garantir la confidentialité absolue ainsi que des honoraires abordables.

Donc, le vote électronique est possible depuis le printemps passé. Chaque membre s'est vu attribuer un code d'utilisateur et un mot de passe unique à utilisation simple. Cela signifie que le système informatique permet aux personnes d'avoir accès à la plateforme de vote une seule fois. Et ce processus se réinitialise à chaque opportunité de vote.

La période de vote est d'une durée de 24 heures. Celle-ci débutera après la fin de la deuxième Assemblée générale, soit celle qui aura lieu à 19h30 ce soir. Les résultats du vote seront aussi publiés sur le site Internet du Syndicat de Champlain et sur les réseaux sociaux lorsqu'ils seront disponibles. Il y aura des scrutateurs de votes pour superviser la réception des votes au fur et à mesure du déroulement du processus. Pour notre section, il s'agira de Patrick Jasmin et Geneviève Bourbeau.

Il sera possible de se prononcer pour ou contre les propositions ajoutées par des membres durant l'assemblée. Ces propositions seront ajoutées sur la plateforme du vote.

La plateforme sera accessible à partir du site Internet du Syndicat en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

Allez voter et dites à vos collègues qui n'assistaient pas à la réunion d'aller voter! Ils ont accès à toute l'information divulguée ce soir et plus encore sur le site du Syndicat et les sites de la Centrale.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Brigitte Séguin, appuyée de Jean-Nicolas Robillard, la levée de l'assemblée à 19h23.

Adoptée à l'unanimité